

L'augmentation exagérée des prix des aliments est un crime, d'autant plus que notre société, par suite de l'acceptation du système économique actuel, tolère la pauvreté au sein de l'abondance.

Que l'on institue une enquête en vue d'éliminer les exploiters, les trusts et les requins de la finance. Ce serait là une bonne chose, certes, mais je répète qu'il faut absolument aller plus loin et trouver un remède définitif.

Le gouvernement prétend qu'il existe un pouvoir d'achat suffisant pour acheter tous les produits aux prix marqués, et que si certains n'ont pas assez d'argent, c'est parce que d'autres en ont trop, et qu'il s'agit simplement de corriger une mauvaise distribution.

C'était là la patente du premier ministre (M. Trudeau), lorsqu'il nous parlait de la «société juste», en 1968. Je n'insisterai pas sur les résultats obtenus aujourd'hui, en 1972. Nous savons tous que le peuple canadien attend encore l'avènement de cette société juste.

Nous n'admettons pas cela, nous, du Crédit social. Il existe un vice important dans le système de distribution des richesses, vice qu'il faut faire disparaître. Nous avons déjà proposé une formule qui permettrait à toute la population de mieux profiter de l'abondance des richesses produites et disponibles, sans enlever quoi que ce soit à quiconque.

Il faudra à tout prix, un jour, penser à donner au peuple, en plus des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires qu'il possède par l'intermédiaire de ses gouvernants, un pouvoir monétaire, qu'on a déjà décrit de la façon suivante:

Un pouvoir monétaire exercé par un organisme analogue à l'organisme judiciaire. Mais des comptables qualifiés au lieu de juges. Des comptables qui, comme les juges, accomplissent leur fonction indépendamment des hommes politiques au pouvoir. Qui basent leurs opérations—additions, soustractions ou règles de trois—sur des statistiques qui ne dépendent pas d'eux; sur les relevés de la production et de la consommation du pays, résultant des activités libres de producteurs libres pour répondre aux demandes librement exprimées par des consommateurs libres.

Cela veut dire que l'argent et le crédit ne seraient que le reflet fidèle, l'expression chiffrée des réalités économiques. C'est la loi constitutive d'un tel pouvoir monétaire qui fixerait cette fin à l'organisme ainsi établi. L'organisme devrait fournir les crédits financiers nécessaires à la population pour pouvoir commander à la capacité de production du pays les biens dont elle a besoin.

Monsieur le président, lorsque nous nous serons arrêtés à trouver et à solutionner les causes réelles du problème, comme je viens de l'expliquer, nous aurons ainsi contribué à rendre encore plus libre le contribuable canadien, et nous ne verrons plus de telles situations comme celles que nous subissons présentement, alors que nous avons à faire face à des augmentations de prix déraisonnables, et que le consommateur canadien a de la difficulté à boucler son budget, et ce à cause de l'incurie de nos dirigeants.

[Traduction]

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer le regret de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, de ne pouvoir se trouver à la Chambre cet après-midi. Malheureusement, il est dans l'obligation de se trouver ailleurs pour affaires gouvernementales urgentes.

J'interviens au sujet d'une des motions les plus astucieusement rédigées proposées à la Chambre depuis longtemps. C'est presque l'équivalent de demander si on a cessé de battre sa femme. En vertu de l'article 58(9) du Règlement, nous avons nettement une motion de défiance. Le gouvernement doit s'y opposer superficiellement. Il semblerait bien difficile à des députés, quel que soit le

parti auquel ils appartiennent, de s'y opposer. Or, en réalité, il le faut car tant les prémisses que les conclusions ne résistent pas à une étude des faits.

Les prix des supermarchés n'ont pas augmenté de façon soutenue et les profits des magasins à succursales ne se sont pas accrus à un rythme sans précédent. Il est vrai que les profits des supermarchés et les prix des produits alimentaires qu'ils réclament ont monté, mais une analyse de l'affaire ne révèle pas que les supermarchés à succursales font des bénéfices excessifs ou sont les seuls responsables de la hausse des denrées.

Permettez-moi tout d'abord de parler des profits. À compter de la fin de 1970 et jusqu'au milieu de 1971, une guerre des prix s'est poursuivie entre les supermarchés dans la région centrale du Canada. Elle a eu de graves répercussions sur les profits réalisés par les supermarchés. Le revenu net des magasins Dominion, par exemple, a baissé par vente en dollar de 1.4 p. 100 en 1970 à 4 p. 100 en 1971. Il est remonté à 1 p. 100 des profits réalisés sur les ventes en 1972. En 1967 et 1968, ce chiffre était de 1.7 p. 100. C'est évidemment par suite de la guerre des prix que la marge bénéficiaire des magasins Dominion a diminué sensiblement. Ils ont quelque peu récupéré depuis, mais ils n'atteignent pas les marges bénéficiaires qu'ils accusaient avant la guerre des prix.

On arrive à des conclusions analogues lorsqu'on analyse les états financiers des autres chaînes d'alimentation. Évidemment, si, comme le fait l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), l'on compare, sous forme de pourcentage la différence entre les meilleurs profits obtenus en 1972 et les profits très minces obtenus en 1971, alors que faisait rage la guerre des prix, l'augmentation paraît très peu substantielle. En outre, cela traduit également une augmentation très faible du total des ventes. Le gouvernement actuel est tout à fait neutre à l'endroit des supermarchés et de leurs politiques. D'autre part, il n'a pas de raison de croire que ces entreprises traitent les consommateurs d'une façon injuste au point de vue des prix. Jusqu'à ce qu'il ait quelque raison d'agir ainsi, le gouvernement s'oppose carrément à isoler un secteur particulier du monde des affaires pour en faire un bouc émissaire.

Conformément aux prescriptions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le directeur des enquêtes et de la recherche avait le mandat de surveiller l'activité des détaillants de denrées alimentaires pendant des années, et particulièrement depuis la parution en 1959 du rapport de la Commission royale sur les écarts de prix des denrées alimentaires dirigée par Andrew Stewart. Le fait le plus saillant dont fait état le rapport pour la période où les maisons d'alimentation faisaient l'objet de l'enquête, c'est l'augmentation du nombre des grands magasins qui se constituent volontairement en succursales. Ce sont des magasins comme IGA où les propriétaires indépendants se mettent ensemble pour profiter des avantages des achats en masse. La Commission royale rapportait que l'augmentation de ces magasins à succursales était, proportionnellement, supérieure à celle des grandes entreprises qui menaçaient de chasser les marchands indépendants des affaires. Contrairement à l'impression que nous en laisse le député de Vancouver-Kingsway, le mouvement en faveur du magasin indépendant s'est développé rapidement et contribue à restreindre les pouvoirs concurrentiels des grandes sociétés en les empêchant d'augmenter leurs prix indûment et plus encore, constitue un stimulant de tout premier ordre pour encourager les prix concurrentiels dans l'industrie.